

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 Aout 1946 194...

L'an mil neuf cent quarante six, le cinq du mois  
d'AOÛT, le Conseil Municipal de ROYAN  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. REGAZONI Ch. Maire, en session } ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le 31 Juillet 1946.

Etaient présents : MM. REGAZONI Ch., Veyssière,  
Rochedereux, Dasseux, Mme Parizet, Melle Ri  
kosky, MM. Domecq, Baudet, Péraudeau, Prugnaud,  
Boulerne, Chazeaud, Ollivier, Grussenmayer,  
Arrivé, Bouchet, Counil, Senelier, Conge.

Absents : MM. Simon, Julien, Chollet, Thomas  
Cousinet, Savignac, Prot.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,  
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
sein du Conseil.

M. CONGE, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil décide d'autoriser Monsieur le  
Maire à signer avec Monsieur HOPPE, Herblan-  
tier, un marché de gré à gré, s'élevant à  
25.934 frs pour installation des appareils

Fait et délibéré à ROYAN  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

le vote a eu lieu au  
tin public, établir à  
ite la désignation de  
vote (Art. 51 de la loi  
avril 1884).

Monner à la suite  
se qui les a empêchés  
gner (Art. 57 de la loi  
cipale).

LE DÉROZ

TRAITE DE GRÉ À GRÉ

ENTRE :

Monsieur Charles REGASCHT, Maire de Royan, autorisé par délibération du Conseil Municipal, en date du 9 Août 1946

ET :

Monsieur HUBERT, Forblantier, domicilié à Royan

Il est convenu entre eux :

Monsieur HUBERT s'engage à fournir et installer dans les locaux destinés aux travaux, plaques, ratectrices, etc... nécessaires à la mise en service des appareils de chauffage.

Monsieur HUBERT recevra pour prix de son travail et du matériel fourni le somme globale de 22.034 frs (VINGT DEUX MILLE TROIS CENT TRENTA QUATRE FRANCS)

Fait à Royan, le 5 août 1946

L'entrepreneur,

Le Maire,

*[Handwritten signature]*



*[Handwritten signature: M. Rochereau]*

APPROUVE

Le 16 Août 1946

L'Etat de Division D. 1946.

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*